



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 5
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 17 juin 2019 de 20h00 à 22h30
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	S. Sidler	x		
Vice-Président	M. Zimmermann	x		
Secrétaire	P. Schenker	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J. Kummer	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	Ch. Sudan	x		
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder		x	
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	P. Malek-Asghar	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 20 mai 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Validation du nouvel organe de contrôle des comptes pour la FIVEAC
5. Comptes 2018 de la FIVEAC
6. Crédit d'investissement de Frs 33'000.- destiné à acquérir 4 radars préventifs ; autorisation de porter aux budgets de fonctionnement : Frs 1'800.- en 2019 et Frs 3'200.- en 2020, pour louer une application d'information sur le trafic en temps réel
7. Projet de piscine de Pré-Bois : annulation de la délibération y relative votée le 11 février 2019 ; autorisation pour créer la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de Versoix avec neuf autres communes ; autorisation d'accorder un cautionnement solidaire pour financer ce projet à concurrence de Frs 1'383'954.-
8. Crédit d'investissement de Frs 100'000.- destiné à subventionner la rénovation du bâtiment de la Chapelle d'Ecogia à Versoix
9. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

M. R. Lima arrive à 21h30.

M. B. Zeder est excusé.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 20 MAI 2019

La modification suivante (ajout) est proposée par M. Zimmermann à la page 3, point 3. Communications du Conseil administratif, dernier paragraphe :

M. Malek-Asghar relève la collégialité qui a présidé aux travaux du Conseil administratif pendant l'année écoulée.

Muni de cette modification, le PV de la séance du 20 mai 2019 est accepté par 23 oui et 1 abstention (24 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Une minute de silence est observée par le Conseil municipal en hommage à M. Ernst Wagner, Conseiller municipal de la Ville de Versoix de 1998 à 2011, Président du Conseil municipal de la Ville de Versoix de juin 2006 à mai 2007, décédé le 9 juin 2019. Le Président adresse à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances.

2.2 Discours du Président du Conseil municipal

« J'aimerais tout d'abord vous remercier toutes et tous Conseillères et Conseillers municipaux pour la confiance que vous m'avez accordée lors du dernier Conseil municipal où vous m'avez élu Président. Deuxièmement, je souhaite adresser quelques mots au Président sortant M. John Kummer. J'aimerais le remercier pour sa présence malgré un agenda très chargé, il a su y faire face et était

fortement présent à toutes les manifestations. Il est venu avec l'initiative de dynamiser ce Conseil municipal. Il y a réussi, y compris en ce qui concerne le dossier des doubles jetons. J'aimerais encore le remercier pour sa bienveillance envers moi ces dernières semaines, c'était un plaisir de travailler à ses côtés. J'aimerais également le remercier pour le magnifique voyage qu'il a organisé où la bonne humeur était présente malgré une météo mitigée.

J'aimerais ajouter quelques mots à l'attention de M. Malek-Asghar : la première fois que je vous ai rencontré j'avais un peu le trac et j'étais impressionné. Je me suis vite rendu compte que c'était quelqu'un de très accessible et avec qui j'ai adoré travailler. Je regrette déjà, si je suis élu, de ne pas refaire une législature à ses côtés. Avec tous les mandats qu'il a assumés, M. Malek-Asghar a marqué Versoix. Versoix gardera un souvenir de M. Malek-Asghar pendant encore plusieurs générations. Vous allez rentrer dans le rang de façon très helvétique, comme vous aimez le dire, et on ne vous oubliera pas. Merci.

Mes derniers mots iront pour M. C. Lambert et M. F. Lavanchy avec qui je vais faire équipe avec fierté pendant une année. Je terminerai sur une boutade : si l'on prend les trois premières lettres de nos prénoms : Sean Frank Cédric, cela fait SFC, à l'image de la montée du Servette Football Club cette année, cela ne peut qu'être de bon augure. Merci. »

2.3 Point de situation sur le projet d'usine d'embouteillage des eaux de la Divonne.

M. Zimmermann signale la tenue d'une réunion concernant le projet d'usine d'embouteillage des eaux de la Divonne à laquelle il a participé en tant que représentant du Conseil municipal de Versoix. Il se félicite que tous soient opposés à ce projet. Il signale par ailleurs la présence dans le public de Mme le Maire de Grilly (F) Mme Judith et de M. Laurent Cadoux, membre du collectif « Stop embouteillage Divonne ». Des informations seront transmises en fin de séance lorsque la parole sera donnée au public.

2.4 Le Président signale l'inauguration du Marché du terroir et artisanal à la Ferme Courtois samedi 22 juin de 09h00 à 17h00. Partie officielle à 11h00.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lambert, Maire

Discours de M. C. Lambert, Maire :

« Je tiens à féliciter le nouveau Président du Conseil municipal : un jeune Président qui va sûrement, avec toute la fougue de sa jeunesse, nous mener à bon port pour cette dernière année de la législature, où non seulement nous avons beaucoup de travaux à mener et à terminer, notamment les travaux de la route de Suisse, et des travaux à lancer en termes de planification, en sachant que dans les prochaines années nous souhaitons quelque peu souffler. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de projet, car nous avons toujours beaucoup, que ce soit pour équiper notre commune ou rendre service à nos citoyens.

Nous avons un cadre de vie exceptionnel qu'il faut préserver et continuer à entretenir et à défendre. Il faudra toujours aussi nous rencontrer et rencontrer également notre population lors de fêtes, de manifestations communales ou de manifestations organisées par les nombreuses associations qui vivent grâce à de nombreux bénévoles bien engagés. Nous avons aussi toujours à cœur dans le développement de notre ville de maintenir un climat de concertation avec nos

citoyennes et citoyens pour qu'ils puissent avoir un rôle reconnu au sein de notre ville. Enfin nous serons toujours extrêmement actifs cette dernière année dans les décisions qui influencent notre région, notre commune, voire les communes voisines, dans les dossiers capitaux et importants pour Versoix tels que l'Aéroport, le projet d'usine d'embouteillage de la Divonne, la gestion des déchets.

Pour conclure, je tiens également à féliciter les employés communaux qui ont vécu une année chargée, en plus d'une période électorale et qui doivent maintenir le cap au sein de l'administration communale.

Je profite aussi de l'occasion de mentionner la parution dans le premier semestre 2019 du Compte rendu administratif et financier de la Ville de Versoix 2018. Félicitations à M. le directeur de l'administration et des ressources humaines et aux employés communaux !

Mon vœu en tant que Maire est que cette qualité de respect et de collaboration que nous avons continué à prévaloir dans nos rapports politiques dans cette année électorale qui s'annonce chargée et certainement animée. Que cette année soit bonne pour toutes et tous et surtout pour vous Monsieur le Président. Vive Versoix ! Vive l'année qui s'annonce ! »

Au nom du Conseil administratif, M. Lambert adresse ses félicitations à la Musique municipale de Versoix qui a remporté dans sa catégorie la première place du Concours cantonal de musique genevoise organisé en Ville de Genève. La MMV a également obtenu le meilleur nombre de points, toutes catégories confondues.

Applaudissements.

50e concours gastronomique de cuisine en plein-air des Potes-Au Feu

Organisé cette année par les Potes-au-feu de Versoix le samedi 15 juin, cet événement a réuni 10 équipes concurrentes lors d'une journée où le temps était au beau fixe pour la majeure partie de la journée. M. Lambert adresse un tout grand merci au commandeur de la confrérie de Versoix M. C. Sudan et à toute la confrérie des Potes-au-feu pour l'organisation de cette journée ainsi que ses félicitations à toute la confrérie des Potes-au-feu.

Applaudissements.

Intempéries

M. Lambert adresse ses remerciements à la Police municipale qui a apporté son aide aux marchands sur la place du marché en raison des récentes intempéries. Un grand merci également aux Sapeurs-Pompiers de Versoix qui se sont mobilisés pour seconder le SIS de la Ville de Genève (infiltrations d'eau et chutes de branches d'arbres). Par ailleurs, les Sauveteurs sont intervenus à trois reprises dans le cadre du Bol d'Or pour porter secours aux bateaux en difficulté.

Informations CFF

M. Lambert signale que les CFF ont effectué ce jour une séance d'information publique dans le cadre préliminaire d'une enquête publique liée à des gros travaux à venir en été 2020. Les informations sont à disposition sur le site de l'administration communale. Sur proposition du CA faite aux CFF, il a été décidé

de reporter les travaux prévus en 2020 à l'été 2021 (trafic supprimé sur 8 semaines avec service de substitution par bus).

Consultation horaire CFF 2020

M. Lambert signale que quelques améliorations sont prévues avec l'extension des horaires avec le train au ¼ d'heure jusqu'à 22h00 en semaine, samedi compris (jusqu'à 21h30) et passage à la ½ heure le dimanche.

Le CA a insisté pour la remise en service des Régio-express de fin de semaine partant à 2h17 et 4h17 et a adressé une lettre aux CFF et au Conseil d'Etat dans ce sens.

Genève 2050

Le Canton de Genève a lancé avec les communes et les citoyens une réflexion autour d'une prospective « Genève 2050 ». Des ateliers ont été menés avec des professionnels et des associations du 27 mars au 18 avril. Un questionnaire en ligne est disponible du 22 mai au 21 juillet sur le site <https://www.ge.ch/dossier/geneve-2050/sondage-ligne-geneve-2050>

Projet d'usine d'embouteillage de l'eau à Divonne

M. Lambert transmet des informations concernant ce projet suite à sa rencontre avec le Maire de la Ville de Divonne M. V. Scattolin. Cette première discussion a permis de lui faire part de l'objectif du maintien du recours gracieux et de faire le point sur les prochaines étapes. Divonne-les-Bains cherche par tous les moyens à assurer et faire la promotion de son image de ville d'eau et de bains, en réinvestissant massivement et en adoptant une politique de marketing urbain de la ville.

M. Lambert rappelle l'historique du projet à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran et indique que le CA veille à l'avancée de la procédure, avec les communes de Terre Sainte et de Céligny dans le cadre notamment du recours gracieux déposé il y a quelques mois. Un courrier adressé au Président du Conseil d'Etat a également été envoyé. Le Grand Conseil se mobilise par ailleurs à travers le dépôt d'une motion en vue notamment d'obtenir toutes les données liées à l'impact environnemental de ce projet.

Convention d'objectifs entre l'Etat de Genève et Genève-Aéroport

M. Lambert signale que la convention d'objectifs entre l'Etat de Genève et Genève-Aéroport a été signée. Cette convention, qui s'inscrit en complément au PSIA, vise à l'équilibre général entre les intérêts de la société, de l'économie et de la protection de l'environnement. Il est prévu de renforcer la collaboration avec les communes riveraines et les associations de riverains, ainsi que la concrétisation à l'horizon 2030 de la volonté du Conseil d'Etat de réduire les nuisances sonores liées au trafic aéroportuaire. D'autres mesures sont prévues :

- diminution des retards des vols planifiés avant 22:00 mais décollant après 22:00
- absence de vols planifiés après 22:00 à l'exception de 3 vols long-courriers, qui seraient alors exploités par des avions aux meilleures performances acoustiques
- politique tarifaire favorisant les avions moins bruyants.

Cette convention est disponible sur le site internet de l'Etat de Genève :
<https://www.ge.ch/document/convention-objectifs-entre-republique-canton-geneve-aeroport-international-geneve/telecharger>

Versoix roule !

M. Lambert signale le retour de « Versoixroule » du 29 avril au 27 octobre 2019. Une nouveauté depuis cette année : des vélos connectés et empruntables grâce à l'utilisation de l'application Donkey Republic.

Culture

Agenda

- jusqu'au 18 août 2019 : exposition « Arbres et Forêts », Galerie du Boléro
- 22 juin 2019 de 10h00 à 14h00 : Fête de la Musique, Place de la Gare
- 6, 7, 13 et 14 juillet 2019 : CinéPlage à la Grève, accueil dès 20h00, film à 22h00.
- jusqu'au 30 juin 2019 : Pianos en liberté.
- du 2 juillet au 25 août 2019 : Livres en liberté à la plage de Port-Choiseul, au Belvédère de Port-Choiseul, à l'entrée du Boléro, à la piscine de la Bécassière et aussi dans les anciennes cabines téléphoniques face à la gare de Pont-Céard et à l'angle rte de Suisse/rte de Sauvigny.
- du 31 août au 6 octobre 2019 : exposition « Les Terriens », Hall du Boléro, Vernissage samedi 31 août de 11h à 13h, partie officielle à 12h.
- 6 et 7 septembre 2019 : Zooloo Festival, Grève de Versoix.
- 8 septembre 2019 de 15h00 à 18h00 : Festival de la Bâtie, Galerie du Boléro.
- du 14 septembre au 13 octobre 2019 : Exposition des ateliers d'arts d'Ecole & Quartier, Vernissage 14 septembre de 17h00 à 20h00, partie officielle à 18h00.

Mme Enhas, Conseillère administrative

Travaux

Route de Suisse

Mme Enhas signale que les travaux avancent selon l'agenda prévu. Quelques images sont projetées sur grand écran pour illustrer ses propos. Elle indique avec satisfaction que le recours déposé par ProVélo concernant le pont sur la Versoix vient d'être levé, un accord ayant été trouvé avec les parties.

Un tout ménage sera distribué la semaine prochaine concernant les prochaines étapes du chantier durant la période estivale. Le tronçon « route de Sauvigny jusqu'à la frontière vaudoise » sera entièrement fermé durant tout le mois de juillet. Un accès sera autorisé uniquement aux riverains et aux commerces. Le trajet du bus subira des modifications pendant les mois de juillet et août. La Place du Bourg ne sera pas accessible. Quelques places de parc seront maintenues, avec une durée de stationnement limitée, afin de garantir l'accès aux commerces.

Une séance d'information aura lieu le mardi 25 juin 2019 de 19h00 à 21h00 à la Maison du Projet.

Chemin Hubert-Saladin, chemin des Graviers

L'accès au port est garanti.

Centre sportif de Versoix

Les travaux de rénovation du terrain A ont débuté.

SportEquipe U17 du Versoix Basket

Mme Enhas signale la participation de l'équipe U17 du Versoix Basket au championnat suisse jeunesse 2019. Ils ont brillamment remporté la 3^{ème} place.

Applaudissements.

Street workout

Mme Enhas signale l'inauguration du « street workout » à la route des Fayards le 23 mai dernier. Quelques photos sont projetées sur grand écran.

Mme Enhas relève avec satisfaction une importante délégation du Conseil municipal et la présence de nombreux jeunes sur le site.

Agenda

26 juin 2019 : Cérémonie des jubilaires du corps enseignant.

27 juin 2019 : Cérémonie de fin de scolarité.

28 juin 2019 : Cortège des promotions scolaires, à l'espace Lachenal.

M. Malek-Asghar, Conseiller administratif

M. Malek-Asghar signale avec satisfaction que les estimations du Département des finances sont en légère hausse par rapport aux chiffres indiqués et budgétés précédemment. Le budget 2020 est en préparation. Il recommande à chacune et chacun la lecture de l'excellent compte-rendu administratif et financier de la Ville de Versoix qui résume parfaitement la vie de Versoix en 2018. Il tient à relever l'excellent travail effectué par l'administration communale en temps et en heure. Il salue le travail effectué par M. Séchaud, directeur de l'administration et des ressources humaines à qui il adresse ses remerciements.

Applaudissements.

4. VALIDATION DU NOUVEL ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES POUR LA FIVEAC

M. Chappatte signale que le nouvel organe de contrôle doit être validé dans le cadre du passage à MCH2.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé cette validation à l'unanimité des 8 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**« VALIDATION DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES DE LA
FONDATION POUR L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT ET DE
COMMERCES (FIVEAC) »**

Conformément à l'article 31 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix du 17 janvier 2008 ;

Conformément à l'article 26 des statuts de la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC) ;

Vu la nécessité pour la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC), de faire contrôler ses comptes par une fiduciaire agréée en tant qu'expert-réviseur et ayant obtenu la reconnaissance MCH2 ;

Vu le préavis de la commission des Finances dans sa séance du 13 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. De désigner en tant qu'organe de contrôle des comptes pour la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC), la Société Fiduciaire BfB, sise rue de la Corrairie 26, 1211 Genève 11.

5. COMPTES 2018 DE LA FIVEAC

En préambule M. Malek-Asghar tient à remercier chaleureusement les membres Conseil de Fondation de la FIVEAC ainsi que M. Chappatte, Président de la FIVEAC, pour leur engagement dans le développement de l'économie locale. Il commente les comptes 2018 qui présentent des dépenses pour un montant d'environ Frs. 16'000.- (charges liées à la promotion du marché de Versoix, charges de personnel et honoraires). On note un résultat avant impôt de Frs. 15'445,38 et, après imputation au bilan, une situation de passif et d'actif qui se monte à Frs. 204'493.43. Une partie des liquidités va être utilisée dans le cadre du projet « caddie service ». M. Malek-Asghar saisit l'occasion pour remercier la FIVEAC pour son impulsion et son soutien dans le cadre de cette prestation offerte aux citoyens versoisiens. Il se réjouit que les principaux commerces de Versoix participent à cette action. Il précise que les comptes ont été approuvés à l'unanimité du Conseil de Fondation au sein duquel siège un représentant de chaque fraction. Le CA recommande aux Conseillers municipaux d'approuver les comptes 2018 de la FIVEAC.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé cette validation à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**« APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION POUR L'INSTALLATION A
VERSOIX D'ENTREPRISES, D'ARTISANAT ET DE COMMERCES (FIVEAC) »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2018, daté du 6 mai 2019, établi par la Société Fiduciaire BfB, sise rue de la Corraterie 26, 1211 Genève 11;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 13 juin 2019;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. Les comptes 2018 de la Fondation pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que relevés dans le rapport, daté du 6 mai 2019, établi par la Société Fiduciaire BfB, sise rue de la Corraterie 26, 1211 Genève 11.

2. De donner décharge au Conseil de la Fondation pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2018, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

**6. CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FRS 33'000.- DESTINÉ À ACQUÉRIR 4
RADARS PRÉVENTIFS ; AUTORISATION DE PORTER AUX BUDGETS DE
FONCTIONNEMENT : FRS 1'800.- EN 2019 ET FRS 3'200.- EN 2020, POUR
LOUER UNE APPLICATION D'INFORMATION SUR LE TRAFIC EN TEMPS REEL**

M. Lambert présente et commente le message relatif à cette demande de crédit. Afin de procéder à l'acquisition de ces radars préventifs, M. Lambert propose aux CM d'approuver la demande de crédit mentionnée dans le message.

Préavis des Commissions :

M. Riat indique que la Commission de la Sécurité a posé lors de la séance du 14 mai dernier de nombreuses questions concernant cette technologie hautement performante. Il tient à préciser qu'aucun enregistrement ne sera effectué dans le but de poursuivre d'éventuels contrevenants ; les informations seront traitées par les APM. Les 8 membres présents de la Commission ont validé cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a donné un préavis favorable à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Crédit de Frs 33'000.- TTC destiné à acquérir 4 radars préventifs ; autorisation de porter aux budgets de fonctionnement : Frs 1'800.- en 2019 et Frs 3'200.- en 2020, pour louer une application d'information sur le trafic en temps réel

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté d'acquérir 4 radars préventifs supplémentaires qui permettront à notre Police municipale de mieux maîtriser la fluidité du trafic et ainsi assurer une meilleure sécurité pour nos usagers ;

Vu la nécessité de louer pour Ces 4 radars une application destinée à transmettre de l'information sur le trafic en temps réel ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 mai 2019, qui décrit dans les détails le matériel visé ainsi que les coûts y relatifs ;

Vu le préavis de la Commission de la Sécurité dans sa séance du 14 mai 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 13 juin 2019;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir, pour la Police municipale, 4 radars préventifs qui seront connectés à une application destinée à transmettre de l'information en temps réel sur le trafic, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 mai 2019.
2. D'ouvrir au Conseil administratif de la Ville de Versoix un crédit de Frs 33'000.- TTC destiné à acheter les 4 radars préventifs mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements à concurrence de Frs 33'000.-, afin de procéder à l'achat des 4 radars préventifs cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser cette dépense de Frs 33'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue, soit Frs 33'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 11.33 dès 2019.
6. D'accepter de porter aux budgets de fonctionnement Frs 1'800.- en 2019 et Frs 3'200.- en 2020, pour louer une application d'information sur le trafic en temps réel, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 mai 2019.

7. PROJET DE PISCINE DE PRÉ-BOIS : ANNULATION DE LA DELIBERATION Y RELATIVE VOTEE LE 11 FEVRIER 2019 ; AUTORISATION POUR CREER LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS PAR LA COMMUNE DE VERSOIX AVEC NEUF AUTRES COMMUNES ; AUTORISATION D'ACCORDER UN CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE POUR FINANCER CE PROJET À CONCURRENCE DE FRs. 1'383'954.-

Mme Enhas présente et commente le message relatif au projet de piscine de Pré-Bois et en rappelle brièvement l'historique. La reprise des discussions, en présence des promoteurs privés, et du processus politique lié notamment à une nouvelle répartition des coûts a été nécessaire entre les 10 communes restantes suite au refus de deux communes de participer à la création de la fondation intercommunale de Pré-Bois.

Elle rappelle le soutien exceptionnel par la mise à disposition du terrain par l'Etat et la participation de la Fondation du Casino (Frs. 5'000'000.-) et du FI (Fonds intercommunal, Frs. 3'000'000.-) pour Frs. 8'000'000.-. Une participation aux frais de fonctionnement des investisseurs privés est également prévue. Le nouveau message reprend les principes de financement déjà élaborés selon une clé de répartition entre les communes pour les frais de fonctionnement et d'investissement. Trois critères sont retenus : le nombre d'habitant, l'indice de capacité financière de chaque commune et l'éloignement de l'infrastructure. Le tableau des frais de fonctionnement est disponible sur extranet. La participation de Versoix se monte à Frs. 97'429.- (en augmentation de Frs. 4'000.- par rapport au scénario précédent). S'agissant de l'investissement à répartir sur 10 communes, l'emprunt total se monte à Frs. 22'000'000.- ; pour Versoix la participation se monte à Frs. 1'383'974.- (en augmentation de Frs. 84'000.-).

Le CA demande ainsi au Conseil municipal de confirmer la participation de la Ville de Versoix au projet de piscine intercommunale de Pré-Bois et d'approuver les nouveaux statuts remodelés en fonction de la participation des 10 communes, d'approuver la clé de répartition et d'autoriser le cautionnement à hauteur du montant indiqué précédemment afin d'envisager la construction de cette infrastructure sportive en 2022 voire en 2023.

Préavis des Commissions :

M. Leiser confirme que le débat concernant ce dossier a déjà eu lieu. La commission a pu constater que les montants globaux et les estimations étaient parfaitement les mêmes, les positions au sein de la commission des sports et des manifestations sont ainsi immuables. Ce concept a été validé une deuxième fois par 5 oui et 4 non (9 commissaires votants).

M. Chappatte indique que la Commission des finances a approuvé ce projet par 5 oui, 3 non et 1 abstention.

Discussion

M. Angelo constate une augmentation des frais d'engagement et de cautionnement, c'est pour cette raison sa fraction ne changera pas sa décision et votera contre ce projet, convaincue que ce projet n'est pas une plus-value pour les versoisiens et versoisiennes.

Constatant que le débat est toujours le même, M. Kummer considère que la lecture du dossier avec un nouvel œil est toujours salutaire. Il aurait apprécié d'obtenir un chiffrage précis du nombre de versoisiens intéressés par la fréquentation de cette piscine. Considérant que ce projet représente une intercommunalité à sens unique, il souhaite rester solidaire avec ses camarades, malgré un horizon budgétaire un peu sombre, il aurait en effet préféré garder cette somme pour la création d'un poste de responsable « développement durable » sur la commune. Il ose espérer que le Conseil optera pour une non adhésion à cette fondation.

La parole n'est plus demandée.

**« Projet de piscine de Pré-Bois »
Annulation de la délibération y relative votée le 11 février 2019 ; autorisation
pour créer la Fondation intercommunale de Pré-Bois par la commune de
Versoix avec neuf autres communes ; autorisation d'accorder un
cautionnement solidaire pour financer ce projet à concurrence de Frs
1'383'954.- «**

Vu le rapport fédéral "SPORT SUISSE 2014" désignant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse ;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation comme 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève ;

Vu les divers travaux en Commission des Sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton ;

Vu l'intérêt d'investir dans la construction d'une telle infrastructure compte tenu des besoins reconnus par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celle de la rive droite ;

Vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030 ;

Vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415 invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie pour les terrains propriété de l'Etat qui a été renvoyé au Conseil d'Etat ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion (M2415-A) dans laquelle l'Exécutif cantonal conclut "tout en relevant qu'il s'agit d'un projet de piscine intercommunale et dans la mesure où lesdites communes libèrent le crédit d'investissement et s'engagent à couvrir les coûts de fonctionnement de la piscine, le Conseil d'Etat est prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie" ;

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite ;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois ;

Vu l'approbation par le Conseil municipal de la Commune de Versoix de la délibération votée le 11 février 2019 relative à la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, nécessitant l'acceptation d'une même délibération par les 12 communes fondatrices avec lesquels le projet a été élaboré ;

Vu le refus des communes de Pregny-Chambésy et de Russin du projet de délibération relatif à la création de cette Fondation nécessaire à la réalisation et au financement de la Piscine de Pré-Bois ;

Vu les nouvelles discussions conduites entre les 10 communes ayant accepté ce projet et les promoteurs pour trouver des solutions pour permettre à la Fondation de Pré-Bois d'être créée et au projet de piscine de voir le jour ;

Vu l'implication des promoteurs s'engageant à financer une partie un peu plus importante des coûts d'exploitation annuels de la piscine, jusqu'à un maximum de Frs 835'000.- et ce durant 30 ans, sur la base de négociations qui sont en bon état d'avancement ;

Vu le soutien important octroyé par la Fondation meyrinoise du Casino qui a été confirmé ;

Vu le projet de réalisation de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21m x 50m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-bassins de 21m x 25m avec fond mobile sur l'une des surfaces de 25m, et d'une patageoire de 100m² ;

Vu les nombreuses discussions entre les communes de la rive droite ayant accepté le projet en 2018, et qui sont prêtes à revoir leur part de financement, en vue de la création d'une fondation de droit public pour construire et gérer des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, selon le projet de statuts ;

Vu les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis sur la base, notamment, de la population, de la capacité financière et de l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation et vu la nouvelle répartition des charges entre les 10 communes fondatrices ;

Vu le nouveau tableau de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement élaboré ;

Conformément aux art. 30, al. 1, let. g et t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le vote du Conseil municipal, en séance du 11 février 2019 qui a accepté la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par 14 oui et 7 non en séance du 11 février 2019 ;

Vu la décision du Conseil administratif de la Ville de Versoix dans sa séance du 8 mai 2019, de soumettre au vote du Conseil municipal, une délibération relative à la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

Vu le préavis de la Commission des Sports et Manifestations dans sa séance du 6 juin 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 13 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ
VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE
(14 OUI, 9 NON ET 1 ABSTENTION)

1. D'annuler la délibération « Création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois pour une piscine et des espaces voués aux sports, loisirs et détente », votée par le Conseil municipal de la Ville de Versoix en séance du 11 février 2019.
2. De créer une fondation de droit public sous le nom de "Fondation intercommunale de Pré-Bois", ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.
3. D'adopter ses statuts, version au 13 mai 2019, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
4. D'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, version du 13 mai 2019, sur la base de la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation ;
5. De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil ;
6. De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).
7. D'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt d'une durée de 30 ans auprès d'un établissement financier, avec échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de Frs 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.
8. D'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement solidaire de la commune de Versoix à hauteur de sa quote-part de Frs 1'383'954.- pour l'emprunt de Frs 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, selon le tableau de répartition, version au 13 mai 2019.
9. De demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.
10. D'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la commune de Versoix.
11. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Sacconnex, Meyrin, Satigny, Vernier.

8. CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FRS 100'000.- DESTINÉ À SUBVENTIONNER LA RENOVATION DU BATIMENT DE LA CHAPELLE D'ECOGIA À VERSOIX

M. Malek-Asghar présente et commente le message relatif à cette demande de crédit destiné à aider à la restauration de la chapelle d'Ecogia. Il saisit l'occasion de saluer dans la salle les personnes qui s'investissent avec passion pour que ce projet se réalise. Au fil du temps Versoix a eu la chance de voir plusieurs édifices faisant partie de son patrimoine, que ce soit le patrimoine laïque ou religieux, être rénovés grâce aux bonnes volontés des uns et des autres. La Ville de Versoix a également fait sa, notamment en ce qui concerne le Domaine d'Ecogia et le site de Bon-Séjour.

La commission des bâtiments, qui s'est rendue sur place récemment, a pu constater que la chapelle d'Ecogia, un bien d'importance nationale, comporte des vitraux d'une qualité exceptionnelle et uniques en Suisse. La chapelle d'Ecogia, qui participe grandement au charme du site d'Ecogia, est en mains de l'Eglise catholique de Versoix, pour des raisons évidentes de séparation entre les Eglises et l'Etat.

Cette chapelle nécessite une restauration et la Ville de Versoix souhaite apporter une petite pierre à l'édifice, qui reçoit notamment une subvention de l'Etat de Genève. Ce chantier, mené de main de maître par l'architecte Stefani, sous l'égide des monuments et des sites de l'Etat de Genève, permettra d'achever cette restauration et mettre fin aux grandes rénovations sur le site d'Ecogia.

M. Malek-Asghar remercie la Commission des bâtiments et la Commission des finances d'avoir accepté ce crédit que le CA propose d'accepter en précisant qu'un amortissement est prévu sur 30 ans.

Préavis des Commissions :

M. Richard indique que la Commission Bâtiments et Gérance s'est réunie sur place le 4 juin pour une visite du chantier sous la conduite de l'architecte M. Jean-Pierre Stefani. La Commission a pu constater toute la qualité du travail accompli par les différents artisans. Il tient à relever que les vitraux, de qualité exceptionnelle, sont de même époque et probablement de même fabrication que les vitraux disparus de la chapelle du château de Saint-Loup. La Commission a également été sensibilisée à la qualité de la rénovation, non seulement par l'architecte, mais également grâce aux indications extrêmement précises du service du patrimoine, des monuments et des sites.

Ce bâtiment, en dehors de son aspect religieux, a un caractère patrimonial historique et une excellente acoustique qui fait qu'il peut accueillir de nombreuses manifestations sous forme de concerts notamment. Les 8 commissaires présents au moment du vote ont été unanimes pour accepter cette demande de crédit.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a donné à cette demande de crédit un préavis favorable par 8 oui et 1 abstention.

Discussion

Constatant qu'il est demandé aux CM de participer avec de l'argent public à la rénovation d'un édifice religieux, M. Zimmermann a posé la question de savoir si cette chapelle était encore consacrée et si elle était propriété de la commune. Il lui a été répondu que la chapelle d'Ecogia était propriété de la commune et

qu'elle était encore consacrée dans la mesure où parfois certaines célébrations s'y tiennent (baptêmes, mariages).

En lisant le message, il réalise que cette chapelle, qu'il trouve fort belle, est propriété de l'église catholique. Dans le respect des préceptes laïques qui président à la République et canton de Genève, et malgré la nécessité de restaurer ce patrimoine pour ce qu'il est et pour ce qu'il représente, M. Zimmermann émet un doute et s'abstiendra lors du vote.

M. Jaussi indique qu'il s'est abstenu lors du vote en commission des finances car ce bâtiment est un bâtiment privé qui n'appartient pas à la Ville de Versoix. D'autres bâtiments sur la commune ayant une importance patrimoniale ne seront pas subventionnés en vue de leur rénovation. Suite à une discussion très pertinente avec M. Fauchier-Magnan sur le sujet, il suggère, en référence aux critères que la politique cantonale adopte en matière de subventionnement, que la commune fasse de même. Il s'abstiendra lors du vote de ce soir.

M. Fauchier-Magnan précise que la chapelle d'Ecogia est propriété d'une fondation créée à l'époque par la Paroisse catholique de Versoix. La chapelle n'a jamais appartenu à une entité publique. Il signale que l'ampleur des travaux à venir est trop importante à assumer pour l'association « église catholique romaine ».

M. Lima constate énormément de dissonances dans les différents avis. Il considère que l'essentiel ne réside pas dans le fait que le bâtiment soit à caractère religieux ou pas mais plutôt dans le fait que le bâtiment fait partie d'un patrimoine exceptionnel. Il souligne que l'architecte responsable de la construction initiale de cette chapelle a également été responsable de la construction de la basilique de Lourdes. Par ailleurs, la Confédération et le canton apportant leur soutien à ce bâtiment de grande valeur, il ne voit pas l'intérêt de se lancer dans des débats et considère qu'il faut valider ce crédit d'investissement.

La parole n'est plus demandée.

« Crédit d'investissement de Frs 100'000.- destiné à subventionner la rénovation du bâtiment de la Chapelle d'Ecogia à Versoix »

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la collecte de fonds destinés à financer la rénovation du bâtiment de la Chapelle d'Ecogia à Versoix menée par l'Association paroissiale de Saint-Loup Sainte-Rita ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 12 juin 2019, qui donne un explicatif relatif à cette demande de subvention de Frs 100'000.- ;

Vu l'importance que revêt la rénovation du bâtiment de la Chapelle d'Ecogia pour le patrimoine communal, cantonal et national ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments et de la Gérance, dans sa séance du 4 juin 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 13 juin 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
PAR 23 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 100'000.- destiné à verser une subvention pour la rénovation du bâtiment de la Chapelle d'Ecogia à Versoix.
2. D'autoriser le Conseil administratif à verser le montant cité au point 1 ci-dessus à l'Association paroissiale de Saint-Loup Sainte-Rita, afin de contribuer au financement de la rénovation du bâtiment de la Chapelle d'Ecogia à Versoix.
3. De comptabiliser cette dépense de Frs 100'000,- dans le compte des investissements de la Commune puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 35.33 dès 2019.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

9.1 Motion présentée par les Verts, le PDC, le PLR, le PS et le MCG L'eau de la nappe phréatique de la Divonne/Versoix ne doit pas finir en bouteilles

Pour la troisième fois, je viens demander votre attention sur le projet d'embouteillage des eaux de Divonne-les-Bains.

Depuis mon intervention du mois dernier, une séance d'information a eu lieu à l'Esplanade de Divonne.

Dans une salle archi-comble, avec une forte majorité de personnes inquiètes, opposées au projet, des éléments ont été apportés tant par le Maire de la Ville que par le promoteur du projet.

Ces éléments confirment les intentions déjà annoncées : un prélèvement dans la nappe phréatique, une usine à Arbère à proximité de la frontière Suisse, un embouteillage dans des bouteilles en plastique, un transport par camions, une exportation en bateaux vers l'Asie (notamment la Chine).

Les réponses apportées aux questions sur les impacts environnementaux n'ont pas été convaincantes ou crédibles. (L'eau serait abondante et naturellement renouvelée, usine sans émissions, camions non polluants, bateaux à faible consommation grâce à des voiles, récupération des bouteilles vides pour être ramenées en Europe, ...).

Deux habitants de Vittel sont aussi venus apporter leur témoignage sur l'assèchement de leur nappe par le pompage des eaux de consommation commerciale et la nécessité pour eux d'importer de l'eau des communes voisines pour leur usage domestique et agricole.

De plus, dans sa réponse à une question de la députée Christina Meissner, le Conseil d'Etat genevois confirme n'avoir pas été informé sur le sujet, ni que la convention d'Espoos ait été activée.

Deux mots sur cette convention de 1991, valide en Suisse depuis 1997.

La motion de ce jour est là pour permettre à notre Conseil administratif de s'appuyer sur une forte impulsion marquant notre opposition à un projet qui nous concerne, car malgré les affirmations de la mairie de Divonne, c'est bien la même eau qui nous alimente et coule dans notre rivière et notre sous-sol.

Je vous invite donc à soutenir cette motion et à encourager notre exécutif dans ses démarches visant à l'abandon de ce projet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (25 votants).

Discussion :

M. Marquis indique que le groupe PLR se joint à cette proposition. Ce combat est celui de la commune et de toute la région. Il relève l'importance de travailler ensemble avec efficacité.

M. Angelo confirme que le MCG apporte son soutien à cette motion.

Il demande si le canton de Genève a été entendu ou a participé à ces démarches avec la France voisine concernant ce projet.

M. Lambert indique que ce n'est clairement pas le cas.

M. Zimmermann fait part d'une erreur dans la motion : le vote qui délivrait un permis de construire a eu lieu le 13 mars et non le 13 avril. Une correction sera apportée à la motion.

M. Ricci remercie le groupe des Verts d'avoir entrepris les démarches concernant cette motion. Il indique que le PDC soutiendra M. Lambert dans toutes ses démarches afin d'empêcher la réalisation de ce projet.

La parole n'est plus demandée.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (25 votants).

9.2 Grève des femmes 14 juin 2019

Mme Tchamkerten tient à féliciter et à remercier toutes les personnes, femmes et hommes, qui ont participé à la Grève des femmes du 14 juin dernier sur la place de la Gare.

9.3 Guide des cafés, restaurants et hôtels de Versoix

Se référant au guide des cafés, restaurants et hôtels de Versoix édité par la Mairie de Versoix, Mme Tchamkerten propose d'éditer un document semblable pour promouvoir tous les commerces de la Ville de Versoix.

9.4 Trace du bassin du château de Saint-Loup

M. Richard prend la parole :

« Il ne reste pas de trace visible du château de Saint-Loup, démoli après la 2ème guerre mondiale. Cependant, maintenant que le pont de la Tourne-à-Conty a pu être restauré, il pourrait être pertinent de matérialiser la trace du bassin qui se situait à l'avant du château, bassin qui était justement alimenté par les ouvrages hydrauliques de la Tourne. »

C'est sur du terrain public que se trouve l'emplacement du bassin, bien visible sur les plans cadastraux d'avant-guerre.

Il est donc possible de prévoir un modeste aménagement de surface, en pavés pour la partie sur le chemin Maurice-Ravel, et en buissons sur la partie en herbe, afin de révéler l'emplacement de ce témoin de l'existence du bassin, et donc du château disparus.

Je demande donc au Conseil Administratif d'examiner avec un paysagiste comment faire réapparaître la trace de cet élément de notre patrimoine. »

9.5 Dénomination d'une place publique

M. Richard prend la parole :

« Chaque samedi, et aussi le mardi, un marché apprécié se tient à Versoix... sur une place sans nom.

Elle ne peut s'appeler "Place de la Gare" ou "Place du Marché", en raison de l'existence ailleurs dans le Canton de toponymes similaires.

La fraction des Verts, soucieuse du développement durable et de son volet social, qui comprend la dimension d'égalité femmes/hommes, vous propose de donner à cette place le nom d'une personnalité féminine qui a marqué de son empreinte notre ville.

Nous vous suggérons donc de demander à l'Etat de Genève de baptiser "Place Solange Guérin" notre place de la gare, du nom d'une artiste peintre qui a beaucoup peint notre ville, et qui a légué des œuvres à la commune.

L'équilibre des dénominations de rues à Versoix ne sera pas encore rétabli, mais nous aurons fait un substantiel progrès vers une plus grande égalité des genres. »

Le Conseil administratif prend note de ces demandes.

9.6 Nouvel horaire CFF 2020

M. Kummer a pris connaissance du nouvel horaire CFF 2020 et a constaté la suppression des trains de nuit. Il signale qu'une pétition circule et sera transmise aux Autorités cantonales afin de demander le maintien des trains de nuit, indispensable pour les jeunes.

M. Lambert confirme que le maintien de la pression et de la demande dans les prochaines années dans le cadre de la mise en œuvre du Léman Express.

9.7 Participation de la Musique municipale de Versoix à la Fête Cantonale des Musiques en ville de Genève - samedi 25 mai 2019

M. Riat prend la parole :

Lors du dernier Conseil, je vous informais de la participation de la Musique municipale à la Fête Cantonale des Musiques en ville de Genève, le samedi 25 mai 2019. Comme Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, j'ai l'honneur et la fierté de vous annoncer notre brillante 1^{ère} place lors du Concours en salle.

Cinq ans après la dernière fête cantonale à Plan-les-Ouates où nous avons manqué de quelques petits points le premier rang, le challenge à relever était de

défendre notre seconde place décrochée en 2014... voire si possible de faire mieux ! Pour les 48 musiciens de notre harmonie, l'ambition était au rendez-vous, mais nous sommes restés humbles devant le travail à accomplir, en sachant qu'un concours reste un concours.

Le morceau imposé pour toutes les sociétés concourant en 2^e catégorie était CRYSTAL MAGIC, une œuvre composée en suite de quatre mouvements, écrite pour la circonstance par le compositeur belge Bert Appermont. Malgré toutes ses difficultés, nous avons réussi à « l'apprivoiser » afin de lui imposer notre style spécifique MMV !

La seconde pièce libre, choisie par la MMV fut le « LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS » du compositeur autrichien Otto Schwarz, laquelle a fait l'unanimité et le plaisir de l'interpréter était bien réel.

A l'issue d'une magistrale interprétation dans la mythique salle du Victoria Hall, toujours aussi impressionnante, un jury composé de professionnels venant d'autres cantons a délivré ses points et nous avons remporté ce magnifique 1^{er} rang parmi 5 musiques concourant dans notre catégorie. Nous sommes la seule société, toutes catégories confondues (11 au total) ayant obtenu le nombre de points le plus élevé, soit 532 sur 600.

Ce magnifique succès est le travail de toute une équipe avec des registres équilibrés et ceci durant plusieurs mois. Nous devons cette réussite en premier lieu à notre Directeur Léonard Clément, lequel a su mettre au profit de notre société ses multiples compétences professionnelles. Chaque musicienne et chaque musicien a donné le meilleur de lui-même, a travaillé avec assiduité et détermination ses pièces musicales afin d'arriver le jour « J » prêt pour l'événement !

Il me plaît de relever que plus de la moitié des membres exécutants de la MMV sont issus de notre école de musique et que douze des plus jeunes musiciens participaient pour la première fois à un tel concours. Honneur à notre école de musique !

Aujourd'hui, nous pouvons mesurer la portée de notre succès qui est le résultat de nombreuses conjectures et d'une parfaite alchimie. Il s'agit maintenant de savourer les instants présents avec beaucoup de bonheur et de fierté, car cette prestation musicale restera dans les annales de la MMV ! De bon augure pour l'avenir !

Au nom de l'ensemble des musiciens, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour le soutien inconditionnel du Conseil administratif envers notre musique. Ma reconnaissance va également au Conseil municipal donc à vous chers collègues et en particulier à la Commission de la Culture bien sûr. Vous avez devant vous un président sortant (en fin de mandat) heureux !

Je vous informe également que lors de notre dernière assemblée générale ordinaire du 5 juin 2019, j'ai donc cessé la présidence de la MMV, après avoir assumé cette fonction durant 9 ans avec énormément de plaisir et de satisfactions ! Le comité en place assumera momentanément les tâches

inhérentes à la fonction et j'espère que rapidement, une personne bénévole reprenne cette charge.

Dernière prestation de ce 1^{er} semestre, vendredi 28 juin, nous nous retrouverons les Promotions des écoles de Versoix où la MMV ouvrira le cortège.

Applaudissements.

9.8 Caddie-service

M. Chappatte encourage chacune et chacun de faire appel à « Versoix Caddie Service ».

PAROLE AU PUBLIC

- Au nom de la Fondation Saint-Loup Vandelle, M. Didier de Terwangne, Président de la Fondation, et membre de la communauté catholique de Versoix, tient à adresser ses remerciements au Conseil municipal pour son soutien dans le cadre du vote du crédit d'investissement de Frs. 100'000.- destiné à la poursuite de la rénovation de la Chapelle d'Ecogia. Ces travaux, qui devraient s'achever vers la mi-septembre, comprennent notamment la restauration des vitraux, de la peinture intérieure, des boiseries, de l'électricité et de la sonorisation.
- Membre du collectif « Stop embouteillage Divonne » M. Laurent Cadoux, remercie le Conseil municipal de son accueil. En tant qu'habitant d'Arbère-Divonne-les-Bains, il entend parler de ce projet d'embouteillage depuis 20 ans. Il relève l'importance de la constitution d'un collectif qui fait des recherches en vue de connaître les tenants et les aboutissants de ce dossier et de savoir quels sont les impacts de ce projet. Il précise que ce collectif non partisan ne souhaite pas agir contre des personnes ou contre des politiques. Le but est de se tenir au courant de l'avancée du dossier. Il remercie chacune et chacun de son soutien.
- Mme Judith Hebert, Maire de Grilly, remercie la Ville de Versoix de son accueil au sein du Conseil municipal. Membre du collectif « Stop embouteillage Divonne », elle relève l'importance de travailler, d'agir ensemble et d'échanger en vue de faire entendre raison au Maire de la Ville de Divonne-les-Bains ainsi que pour le bien-être de l'environnement et afin de répondre à tous les citoyens et leur faire prendre conscience qu'il y a qu'une seule planète.
- Un citoyen demande s'il est prévu de mettre place un macaron « 44a » pour les riverains de la Place Bordier.

M. Lambert confirme que des mesures viennent d'être mise en œuvre sur le parking de la Place Bordier. Il indique qu'il n'est pas prévu pour le moment de macaron « 44a ». Il enregistre toutefois cette demande qu'il relaiera au sein du CA.

Le Président lève la séance à 22h30.

* * * * *